

Préconisations ARVALIS maïs 2024 : Ravageurs, désherbages et bio-stimulants

















Nous relayons ici les conseils d'ARVALIS pour la région.

Conseil protection au semis des ravageurs du sol




Attention, évolution réglementaire, depuis juin 2023, l'utilisation d'un diffuseur pour l'application de micro granulés insecticides à base de lambda-cyhalothrine (KARATE 0.4GR, ERCOLE, TRIKA LAMBDA 1, TRIKA EXPERT +, TRIKA SUPER,...) est interdite. Pour protéger les organismes aquatiques, ces produits doivent être entièrement incorporés dans le sol à une profondeur de 4cm minimum. Aujourd'hui seuls BELEM 0.8MG et DAXOL (produits à base de cyperméthrine) peuvent être utilisés avec un diffuseur.

Vigilance sur l'efficacité technique de l'utilisation des produits à base de lambda-cyhalothrine en l'absence de diffuseur, les essais conduits témoignent d'une efficacité divisée par deux.


Efficacité des produits de lutte contre les ravageurs du sol : taupins, scutigérelles (source ARVALIS) :

Spécialité(s)	Substance active	Concentration	Dose	Type de produit	Taupins	Scutigérelle
BELEM 0.8MG DAXOL	Cyperméthrine	8 g/kg	12 kg/ha	Microgranulés		
KARATE 0.4GR ERCOLE	Lambda- Cyhalothrine	4 g/kg	15 kg/ha	Microgranulés		
TRIKA EXPERT+ TRIKA LAMBDA 1	lambda- cyhalothrine	4 g/kg	15 kg/ha	Microgranulés		
TRIKA SUPER	lambda- cyhalothrine	2.4 g/kg	25 kg/ha	Microgranulés		
TRIKA PERFECT	lambda- cyhalothrine	1.5 g/kg	40 kg/ha	Microgranulés		
FORCE 1,5G	Téfluthrine	15 g/kg	12.2 kg/ha	Microgranulés		
FORCE 20CS FANCY, IBRIDITRIN	Téfluthrine	200 g/l	0.05 l/ 50000 grains	Traitement de semences		
SUCCESS GR	Spinosad	4 g/kg	12 kg/ha	Microgranulés		

 Bonne
 Moyenne
 Insuffisante

 } Irrégulière
 }
 Manque d'information

* A confirmer

 Non autorisé contre la cible
 - : Efficacité insuffisante
 + : Efficacité moyenne à bonne

Compte tenu des éléments ci-dessus et face à l'évolution réglementaire, les solutions disponibles techniquement deviennent insuffisantes dans certaines situations. C'est notamment le cas pour les parcelles qui cumulent des problématiques de taupins et scutigérelles.

Protection corvidés

La seule solution homologuée et ayant démontré une efficacité relative sur la pression des attaques au semis est le KORIT 420 FS. Encore disponible pour les prochains semis, ce dernier présente une date de fin d'approbation au 15/03/2025. Sa ré-homologation sera étudiée à partir de cette date. A noter que, l'efficacité tend à diminuer en situation de très fortes pressions.

Désherbage maïs

Avec un arrêt des ventes du S-métolachlore fin octobre 2023, les stratégies désherbages vont être à reconstruire. Ne pas systématiser l'utilisation du DMTA-P en remplacement du s-métolachlore et adapter l'itinéraire technique aux problématiques à la parcelle deviennent les maîtres mots comme déjà évoqués sur cette page dédiée :

<https://landes.chambre-agriculture.fr/votre-chambre-40/toutes-les-actualites/detail-de-lactualite/actualites/sadapter-a-la-disparition-du-s-metholachlore/>

Variétés

Pour votre choix variétal, trois ressources indispensables pour alimenter vos décisions :

- Plaquette des résultats des expérimentations productions végétales 2023 Chambre d'Agriculture des Landes
- Site Varmaïs : <https://www.varmais.fr/variete/resultats-post-inscription>
- Choisir et décider Arvalis 2024 : <https://www.arvalis.fr/infos-techniques/mais-essentiel-des-preconisations-pour-la-campagne-2024-2>



BLUE N :

Produit à base de bactéries endophytes fixatrices d'azote permettant de capter l'azote de l'air pour le rendre assimilable par la plante en vue d'une économie de 30 à 40 unités d'azote.

Trois essais ont été suivis par ARVALIS dans le Cher, les Landes et les Pyrénées Atlantiques en culture de maïs grain. Les résultats observés ne montrent aucune différence significative sur le rendement entre l'apport de blue N à dose équivalente d'azote et apport de blue N avec une réduction de 40 unités d'azote.

Ce produit est distribué et déjà utilisé sur de nombreuses exploitations depuis 2022 dans le département des Landes. Nous vous conseillons de systématiser la présence de bandes témoins dans votre parcelle afin de comparer les résultats obtenus. La Chambre d'agriculture possède une remorque auto-peseuse. Si vous souhaitez effectuer des pesées comparatives à la récolte, n'hésitez pas à contacter votre conseiller de secteur.

BEST-A :

Biostimulant composé de phytostérols ayant pour but de réduire le stress de la plante, notamment hydrique. Sur huit sites d'essais, dont deux dans les Landes et Pyrénées Atlantiques, les résultats ne montrent pas de différence significative sur le rendement, l'humidité et le PMG.

La Chambre d'agriculture prévoit la mise en place d'essais pour apporter des références locales et étudier les résultats de l'utilisation de ce produit sur la campagne 2024.

La Chambre d'Agriculture des Landes est agréée par la DRAAF n°AQ01552 pour exercer une activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires.